



20 mars 2020

Coronavirus (COVID-19)

Mesures de soutien en faveur de l'économie

De nombreuses entreprises valaisannes sont touchées de plein fouet par les conséquences économiques liées au coronavirus (COVID-19). Le Conseil d'Etat va élaborer un programme cantonal d'indemnisation complémentaire aux mesures annoncées par la Confédération. Le Gouvernement valaisan constate avec satisfaction que bon nombre de ses revendications ont été entendues. Le canton du Valais s'engage sans relâche et continuera de le faire pour obtenir le maximum de flexibilité et d'applicabilité à l'ensemble des entreprises et entrepreneurs valaisans.

Le Conseil fédéral a annoncé un train de mesures à hauteur de 32 milliards de francs en vue d'atténuer l'impact économique de la propagation du coronavirus. Il s'agit notamment d'aides aux entreprises sous forme de liquidités, de l'extension du chômage partiel et de la simplification des démarches, d'indemnités en cas de perte de gain pour les indépendants, d'allocations pour pertes de gain pour les salariés, d'un soutien en faveur de la culture, des organisations sportives, du tourisme et de la politique régionale ainsi que de mesures supplémentaires concernant la loi sur le travail. Le Conseil d'Etat, qui s'était fortement engagé auprès de la Confédération, a pris acte avec satisfaction de ces décisions qui offrent en particulier une flexibilisation des conditions d'octroi de la réduction d'horaire de travail (RHT) et un élargissement du cercle des bénéficiaires potentiels.

L'Etat du Valais partage les préoccupations de tous les acteurs économiques touchés par cette situation extraordinaire. Il est conscient qu'ils doivent être soutenus pour assurer la pérennité de leurs entreprises durant et au-delà de la crise actuelle. Le Conseil d'Etat a mis sur pied le 10 mars une task force présidée par le chef du Département de l'économie et de la formation, Christophe Darbellay. Elle réunit des représentants de la Chambre valaisanne de tourisme, de la Chambre valaisanne de commerce et d'industrie, d'Hôtellerie Suisse Valais/GastroValais, de l'Union valaisanne des arts et métiers, de Construction Valais, de l'Union des Indépendants, de la Chambre valaisanne d'agriculture, de l'Union syndicale valaisanne, des Syndicats chrétiens du Valais, du Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation, du Service de l'industrie, du commerce et du travail, du Service de la culture, de l'Office cantonal du sport, de l'Administration cantonale des finances et de la déléguée à l'économie et l'innovation.

Au cours des prochains jours, cette task force analysera les mesures arrêtées par la Confédération et soumettra ses propositions au Gouvernement qui arrêtera un paquet de mesures supplémentaires.

Le SICT et la caisse cantonale de chômage ont mis en place une procédure simplifiée pour les demandes de RHT et le paiement des indemnités. Le Conseil d'Etat a demandé aux caisses de chômage gérées par les partenaires sociaux d'en faire de même.



Toutes les modalités pratiques de ces mesures seront disponibles après mise à jour des informations sur la page RHT du Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT) : <https://www.vs.ch/web/sict/rht>. Les informations relatives aux mesures en faveur des acteurs économiques sont disponibles sur <https://www.ccf-valais.ch/fr/news>

Le Conseil d'Etat et les services de l'administration concernés font le maximum pour mettre à disposition ces informations dans les meilleurs délais.

Personne de contact

Christophe Darbellay, chef du Département de l'économie et de la formation,
027 606 40 00